

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 MAI 2017

Etaient Présents : Jacky Moulin, Léonard Dillenschneider, Dominique Véret, Raymonde Joigneault, Louis-Philippe Forey, Yves Chaudat, Philippe Héritier, Marie-Christine Leclercq, Laurence Patru,

Excusés : Françoise Bosch, Stéphanie Da Costa

Absente : Pascale Gatti-Chevillon

ENVIRONNEMENT

Madame Raymonde Joigneault fait le point sur l'environnement et le fleurissement de la commune.

LOCATION APPARTEMENT 2^E ETAGE SALLE DES FETES

Le locataire de l'appartement communal de type F2, situé au 2^e étage au-dessus de la salle des fêtes informe la commune de son départ le 1^{er} août prochain.

Des démarches seront entreprises pour la recherche d'un nouveau locataire.

ORGANISATION DES FESTIVITES DU 13 JUILLET

Mr Dominique Véret rappelle les devis en sa possession sur l'organisation de ces festivités. Un courrier sera adressé à tous les présidents d'associations pour demander qui serait intéressé pour tenir la buvette du 13 juillet.

SICECO

Philippe Héritier rappelle les dossiers avec le SICECO.

ACQUISITION PARCELLES POUR ELARGISSEMENT « CHEMIN NEUF » à CORGOLOIN : Présentation par Mr Léonard Dillenschneider

Délibération

* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention et 10 voix pour ,donne son accord pour l'acquisition de parcelles de vignes et de terre auprès des Domaines Gachot et Fornerol, parcelles situées à Corgoloin le long de la voie communale dite « Chemin Neuf » qui permettront d'élargir la route pour laquelle aujourd'hui il est difficile de se croiser et aussi de faire l'alignement nécessaire.

BAIL EMPHYTEOTIQUE COMMUNE DE CORGOLOIN AVEC ORVITIS

Présentation par le Maire et Léonard Dillenschneider

Délibération

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide en accord avec ORVITIS de résilier le bail emphytéotique qui avait été conclu le 1^{er} Octobre 1998 pour un appartement situé n°5 Rue du Petit Paris à Corgoloin pour une durée de 65 ans moyennant une indemnité de résiliation de ce bail de 5000.00€ (négociée avec Orvitis). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette résiliation.

VENTE APPARTEMENT 5 RUE DU PETIT PARIS

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de l'appartement communal situé au 5 Rue du Petit Paris au prix de 52 500.00€. Cette transaction est effectuée par le biais de l'Agence Cimm'immobilier de Beaune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les conseillers municipaux recevront la trame des tours de garde à compléter pour le prochain conseil municipal.

Fin de la séance : 21h30